

CONTIGUITE DE RISQUES

www.jurantiel.com, par OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel

En assurance incendie, bâtiments séparés par un mur séparatif ordinaire ou coupe-feu sans communication (sans ouverture) ou avec communication protégée par des portes coupe-feu. Comparer Communauté de risques.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**